

**I.P.C.F.
INSTITUT PROFESSIONNEL DES
COMPTABLES ET FISCALISTES
AGREES**



PLAN COMPTABLE (*)
NOVEMBRE 2016

I.P.C.F. – Avenue Legrand 45 – 1050 BRUXELLES
Tél.: 02/626.03.80 – Fax: 02/626.03.90
E-mail: info@ipcf.be
www.ipcf.be

() auteurs originaux: M. Limme, J. Haustraete, G. Honoré (†). Les dernières adaptations ont été faites par S. Mercier, comptable-fiscaliste agréé et Y. Van Weehaeghe, comptable-fiscaliste agréé.*

Editeur responsable: I.P.C.F., Avenue Legrand 45, 1050 Bruxelles

© 2016

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

Dépôt légal: D/2016/2664/018

ISBN 978-90-4658-429-3

BP/RSTIPCF-BI16001

Légende / symboles:

[A]	=	Compte de l'actif
[P]	=	Compte du passif
[R]	=	Compte de résultats

L'avant-dernière colonne renseigne les codes du modèle abrégé et micro tandis que la dernière fournit les codes du modèle complet.

Les comptes du PCMN sont soulignés.

BILAN APRES REPARTITION

CAPITAUX PROPRES		[P]	10/15	10/15
<u>10</u>	Capital	[P]	10	10
<u>10</u>	Capital	[P]		
<u>100</u>	Capital souscrit	[P]	100	100
<u>101</u>	Capital non appelé (-)	[P]	101	101
102	Capital amorti	[P]		
109	Compte de l'exploitant	[P]		
<u>11</u>	Primes d'émission	[P]	11	11
<u>11</u>	Primes d'émission	[P]		
<u>12</u>	Plus-values de réévaluation	[P]	12	12
<u>12</u>	Plus-values de réévaluation	[P]	12	12
<u>120</u>	Plus-values de réévaluation sur immobilisations incorporelles [1] [2]			
<u>121</u>	Plus-values de réévaluation sur immobilisations corporelles [2]			
1210	Quotité non amortie de la plus-value			
1211	Quotité amortie de la plus-value			
<u>122</u>	Plus-values de réévaluation sur immobilisations financières [2]			
<u>123</u>	Plus-values de réévaluation sur stocks [1]			
<u>124</u>	Reprise de réduction de valeur sur placements de trésorerie [3]			
<u>125</u>	Reprise de réduction de valeur sur les immobilisations corporelles et incorporelles sans durée d'emploi limitée [3]			
<u>13</u>	Réserves	[P]	13	13
<u>130</u>	Réserve légale	[P]	130	130
<u>131</u>	Réserves indisponibles	[P]	131	131
<u>1310</u>	Réserve pour actions propres	[P]	1310	1310
<u>1311</u>	Autres réserves indisponibles	[P]	1311	1311

<u>132</u>	Réserves immunisées	[P]	132	132
1320	Réserves immunisées (taxation étalée)			
1321	Réserves immunisées (réserve d'investissement)			
1322	Réserves immunisées (plus-values sur véhicules d'entreprises)			
1323	Réserves immunisées (plus-values sur navires)			
1324	Réserves immunisées (quotité monétaire des plus-values)			
1325	Réserves immunisées tax shelter			
1326	Autres réserves immunisées			
<u>133</u>	Réserves disponibles	[P]	133	133
133X	Réserve(s) de liquidation	[P]	133	133
1331	Autres réserves disponibles			
14	Bénéfice (Perte) reporté(e)	[P]	14	14
140	Bénéfice reporté			
141	Perte reportée (-)			
15	Subsides en capital	[P]	15	15
<u>15</u>	Subsides en capital (ou en investissement)	[P]		
150	Subsides en capital			
151	Subsides transférés au compte de résultats (-)			
16	Provisions et impôts différés	[P]	16	16
	Provisions pour risques et charges	[P]	160/5	160/5
<u>160</u>	Provisions pour pensions et obligations similaires	[P]	160	160
1601	Provisions pour prépensions			
<u>161</u>	Provisions pour charges fiscales	[P]	161	161
<u>162</u>	Provisions pour grosses réparations et gros entretien	[P]	162	162
<u>163</u>	Provisions pour obligations environnementales	[P]	163	163
<u>164 à 165</u>	Provisions pour autres risques et charges [4]	[P]	164/5	164/5
<u>168</u>	Impôts différés	[P]	168	168
<u>1680</u>	Impôts différés afférents à des subsides en capital			
<u>1681</u>	Impôts différés afférents à des plus-values réalisées sur immobilisations incorporelles			
<u>1682</u>	Impôts différés afférents à des plus-values réalisées sur immobilisations corporelles			
<u>1687</u>	Impôts différés afférents à des plus-values réalisées sur titres émis par le secteur public belge			
<u>1688</u>	Impôts différés étrangers			

DETTES		[P]	17/49	17/49
17	Dettes à plus d'un an	[P]	17	17
	Dettes financières	[P]	170/4	170/4
<u>170</u>	Emprunts subordonnés	[P]		170
<u>1700</u>	Convertibles			
<u>1701</u>	Non convertibles			
<u>171</u>	Emprunts obligataires non subordonnés	[P]		171
<u>1710</u>	Convertibles			
<u>1711</u>	Non convertibles			
<u>1719</u>	Obligations à placer			
	Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	[P]		
<u>172</u>	Dettes de location-financement et dettes assimilées	[P]	172/3	172
	* à subdiviser pour chaque contrat			
<u>173</u>	Etablissements de crédit	[P]		173
	* à subdiviser pour chaque contrat			
<u>1730</u>	Dettes en compte			
<u>1731</u>	Promesses			
<u>1732</u>	Crédits d'acceptation			
<u>174</u>	Autres emprunts	[P]	174/0	174
	* à subdiviser pour chaque contrat			
<u>175</u>	Dettes commerciales	[P]	175	175
<u>1750</u>	Fournisseurs	[P]		
<u>1751</u>	Effets à payer	[P]		
<u>176</u>	Acomptes reçus sur commandes	[P]	176	176
	Autres dettes	[P]	178/9	178/9
<u>178</u>	Cautionnements reçus en numéraire	[P]		
<u>179</u>	Autres dettes	[P]		
<u>1790</u>	Avances permanentes des dirigeants d'entreprises			
<u>1791</u>	Avances permanentes des actionnaires – associés actifs			
19	Avances aux associés sur la répartition de l'actif net (-)	[P]	19	19
ACTIFS IMMOBILISÉS		[A]	20/28	20/28
20	Frais d'établissement [5]	[A]	20	20
<u>200</u>	Frais de constitution et d'augmentation de capital			
<u>2001</u>	Frais portés à l'actif			
<u>201</u>	Frais d'émission d'emprunts			
<u>2011</u>	Frais portés à l'actif			
<u>202</u>	Autres frais d'établissement			

2021	Autres frais d'établissement portés à l'actif			
<u>204</u>	Frais de restructuration			
2041	Frais portés à l'actif			
21	Immobilisations incorporelles [6]	[A]	21	21
<u>210</u>	Frais de recherche et développement			
2100	Valeur d'acquisition			
2101	Frais portés à l'actif			
2108	Plus-values actées			
2109	Amortissements ou réductions de valeur actés			
<u>211</u>	Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires			
2110	Valeur d'acquisition			
2111	Frais portés à l'actif			
2118	Plus-values actées			
2119	Amortissements ou réductions de valeur actés			
<u>212</u>	Goodwill			
2120	Valeur d'acquisition			
2121	Dépenses portées à l'actif (coût d'acquisition)			
2128	Plus-values actées			
2129	Amortissements ou réductions de valeur actés			
<u>213</u>	Acomptes versés			
2130	Valeur d'acquisition			
2131	Acomptes versés			
2138	Plus-values actées			
2139	Amortissements ou réductions de valeur actés			
215	Logiciels			
2150	Valeur d'acquisition			
2151	Logiciels standard d'application			
2158	Plus-values actées			
2159	Amortissements actés			
	Immobilisations corporelles			
22	Terrains et constructions [6]	[A]	22/27	22/27
<u>220</u>	Terrains	[A]	22	22
2200	Valeur d'acquisition			
2201	Frais accessoires			
2202	Intérêts intercalaires			
2208	Plus-values actées			
2209	Amortissements ou réductions de valeur actés			
<u>221</u>	Constructions			
2210	Valeur d'acquisition			
2211	Frais accessoires			
2212	Intérêts intercalaires			

2218	Plus-values actées			
2219	Amortissements ou réductions de valeur actés			
<u>222</u>	Terrains bâtis [7]			
2220	Valeur d'acquisition			
2221	Frais accessoires			
2222	Intérêts intercalaires			
2228	Plus-values actées			
2229	Amortissements ou réductions de valeur actés			
<u>223</u>	Autres droits réels sur des immeubles			
2230	Valeur d'acquisition			
2231	Frais accessoires			
2232	Intérêts intercalaires			
2238	Plus-values actées			
2239	Amortissements ou réductions de valeur actés			
<u>23</u>	Installations, machines et outillage [6]	[A]	23	23
230	Installations techniques et machines			
2300	Valeur d'acquisition			
2301	Frais accessoires			
2308	Plus-values actées			
2309	Amortissements ou réductions de valeur actés			
231	Autres installations			
2310	Valeur d'acquisition			
2311	Frais accessoires			
2318	Plus-values actées			
2319	Amortissements ou réductions de valeur actés			
232	Outillage			
2320	Valeur d'acquisition			
2321	Frais accessoires			
2328	Plus-values actées			
2329	Amortissements ou réductions de valeur actés			
233	Pièces de rechange			
2330	Valeur d'acquisition			
2331	Frais accessoires			
2338	Plus-values actées			
2339	Amortissements actés			
234	Matériel publicitaire ou de démonstration			
2340	Valeur d'acquisition			
2341	Frais accessoires			
2348	Plus-values actées			
2349	Amortissements actés			
235	Emballages récupérables			
2350	Valeur d'acquisition			
2351	Frais accessoires			

2358	Plus-values actées			
2359	Amortissements actés			
24	Mobilier et matériel roulant [6]	[A]	24	24
240	Mobilier et matériel de bureau			
2400	Valeur d'acquisition			
2401	Frais accessoires			
2408	Plus-values actées			
2409	Amortissements actés			
241	Matériel roulant			
	* I. Soc. : pour les voitures et véhicules mixtes, ventiler ceux-ci en fonction du taux d'émission de CO ₂			
2410	Valeur d'acquisition			
2411	Frais accessoires			
2418	Plus-values actées			
2419	Amortissements actés			
25	Immobilisations détenues en location-financement et droits similaires [6]	[A]	25	25
<u>250</u>	Terrains et constructions			
<u>251</u>	Installations, machines et outillage			
<u>252</u>	Mobilier et matériel roulant			
	* I. Soc. : pour les voitures et véhicules mixtes, ventiler ceux-ci en fonction du taux d'émission de CO ₂			
26	Autres immobilisations corporelles [6]	[A]	26	26
260	Cheptel de reproduction – de cirque – de spectacle			
261	Frais d'aménagement de biens loués			
262	Immobilisations en réserves			
263	Autres immobilisations			
264	Bien détenus en nue-propriété			
265	Immobilisations désaffectées			
27	Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés [6]	[A]		27
2700	Investissements de l'exercice précédent			
2701	Investissements de l'exercice			
2798	Amortissements actés de l'exercice précédent			
2799	Amortissements actés de l'exercice			
	Immobilisations financières	[A]	28	28
28	Immobilisations financières	[A]	28	28
<u>280</u>	Participation dans des entreprises liées	[A]		280
<u>2800</u>	Valeur d'acquisition			
<u>2801</u>	Montants non appelés (-)			
<u>2808</u>	Plus-values actées			
<u>2809</u>	Réductions des valeur actées (-)			
<u>281</u>	Créances sur des entreprises liées	[A]		281

<u>2810</u>	Créances en compte			
<u>2811</u>	Effets à recevoir			
<u>2812</u>	Titres à revenu fixe			
<u>2817</u>	Créances douteuses			
<u>2819</u>	Réductions de valeur actées (-)			
<u>282</u>	Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	[A]		282
<u>2820</u>	Valeur d'acquisition			
<u>2821</u>	Montants non appelés (-)			
<u>2828</u>	Plus-values actées			
<u>2829</u>	Réductions de valeur actées (-)			
<u>283</u>	Créances sur des entreprises avec les- quelles il existe un lien de participation	[A]		
<u>2830</u>	Créances en compte			
<u>2831</u>	Effets à recevoir			
<u>2832</u>	Titres à revenu fixe			
<u>2837</u>	Créances douteuses			
<u>2839</u>	Réductions de valeur actées (-)			
<u>284</u>	Autres actions et parts	[A]		284
<u>2840</u>	Valeur d'acquisition			
<u>2841</u>	Montants non appelés (-)			
<u>2848</u>	Plus-values actées			
<u>2849</u>	Réductions de valeur actées (-)			
<u>285</u>	Autres créances	[A]		285/8
<u>2850</u>	Créances en compte			
<u>2851</u>	Effets à recevoir			
<u>2852</u>	Titres à revenu fixe			
<u>2857</u>	Créances douteuses			
<u>2859</u>	Réductions de valeur actées (-)			
<u>288</u>	Cautionnements versés en numéraire	[A]		285/8
ACTIFS CIRCULANTS		[A]	29/58	29/58
<u>29</u>	Créances à plus d'un an	[A]	29	29
<u>290</u>	Créances commerciales	[A]	290	290
<u>2900</u>	Clients			
<u>2901</u>	Effets à recevoir			
<u>2906</u>	Acomptes versés [8]			
<u>2907</u>	Créances douteuses			
<u>2909</u>	Réductions de valeur actées (-)			
<u>291</u>	Autres créances	[A]	291	291
<u>2910</u>	Créances en compte			
<u>2911</u>	Effets à recevoir			
<u>2912</u>	Créances sur dirigeants d'entreprises			

2913	Créances sur actionnaires – associés actifs			
<u>2917</u>	Créances douteuses			
<u>2919</u>	Réductions de valeur actées (-)			
<u>299</u>	Mouvements de l'année [6]			
Stocks et commandes en cours d'exécution.		[A]	3	3
Stocks		[A]	30/36	30/36
30	Approvisionnements – Matières premières [9]	[A]		30/31
<u>300</u>	Valeur d'acquisition [10]			
<u>309</u>	Réductions de valeur actées (-) [11]			
31	Approvisionnements – Fournitures [9]	[A]		30/31
<u>310</u>	Valeur d'acquisition [10]			
<u>319</u>	Réductions de valeur actées (-) [11]			
32	En-cours de fabrication [9]	[A]		32
<u>320</u>	Valeur d'acquisition [10]			
<u>329</u>	Réductions de valeur actées (-) [11]			
33	Produits finis [9]	[A]		33
<u>330</u>	Valeur d'acquisition [10]			
3310	Bétail			
3320	Pépinières			
3330	Produits mis en dépôt			
3340	Produits mis en consignation			
<u>339</u>	Réductions de valeur actées (-) [11]			
34	Marchandises [9]	[A]		34
<u>340</u>	Valeur d'acquisition [10]			
<u>349</u>	Réductions de valeur actées (-) [11]			
35	Immeubles destinés à la vente [9]	[A]		35
<u>350</u>	Valeur d'acquisition [10]			
351	Immeubles acquis – régime T.V.A.			
3510	Valeur d'acquisition			
3519	Réductions de valeur actées (-)			
352	Immeuble acquis – régime droit d'enregistrement			
3520	Valeur d'acquisition			
3529	Réductions de valeur actées (-)			
<u>359</u>	Réductions de valeur actées (-) [11]			
36	Acomptes versés sur achats pour stocks	[A]		36
<u>360</u>	Acomptes versés			
<u>369</u>	Réductions de valeur actées (-) [11]			
37	Commandes en cours d'exécution [12]	[A]	37	37
<u>370</u>	Valeur d'acquisition			
<u>371</u>	Bénéfice pris en compte			
<u>379</u>	Réductions de valeur actées (-) [11]			

Créances et dettes à un an au plus	[A]	40/41	40/41
40 Créances commerciales [13]			
<u>400</u> Clients [14]	[A]	40	40
* voir aussi le compte 443	[P]	si (-)	si (-)
<u>401</u> Effets à recevoir	[A]		
<u>403</u> Fournisseurs débiteurs	[A]		
<u>404</u> Produits à recevoir [15]	[A]		
<u>405</u> Emballages repris – sur achats	[A]		
<u>406</u> Acomptes versés [8]	[A]		
<u>407</u> Créances douteuses	[A]		
<u>409</u> Réductions de valeur actées (-)	[A]		
41 Autres créances [13]	[A]	41	41
<u>410</u> Capital appelé, non versé			
<u>411</u> T.V.A. à récupérer			
4110 T.V.A. à récupérer (ce compte est en principe débité pour les factures d'achat, et crédité pour les notes de crédit sur achat.)			
4112 T.V.A. à récupérer: compte courant T.V.A.			
4114 T.V.A. à récupérer: régularisations opérées en faveur de l'assujetti (grille 62 de la déclaration)			
<u>412</u> Impôts et précomptes à récupérer			
<u>4120 à 4124</u> Impôts belges sur le résultat			
<u>4125 à 4127</u> Autres impôts et taxes belges			
<u>4128</u> Impôts et taxes étrangers			
<u>414</u> Produits à recevoir			
4140 Indemnités sur sinistres à recevoir			
4141 Subsidés à recevoir			
4142 Primes et redevances à recevoir			
4143 Loyers à recevoir			
4144 Commissions à recevoir			
4145 Intérêts à recevoir			
4146 Coupons à recevoir			
<u>416</u> Créances diverses			
4160 Avances en compte courant aux dirigeants d'entreprises			
4161 Avances en compte courant faites aux actionnaires ou associés			
<u>417</u> Créances douteuses			
<u>418</u> Cautionnements versés en numéraire			
<u>419</u> Réductions de valeur actées (-)			
Dettes à un an au plus	[P]	42/48	42/48
42 Dettes à plus d'un an échéant dans l'année [16]	[P]	42	42
(même subdivision que le compte 17)			

43	Dettes financières	[P]	43	43
<u>430</u>	Etablissements de crédit – Emprunts en compte à terme fixe	[P]	430/8	430/8
<u>431</u>	Etablissements de crédit – Promesses	[P]		
<u>432</u>	Etablissements de crédit – Crédits d'acceptation	[P]		
<u>433</u>	Etablissements de crédit – Dettes en compte courant [17]	[P]		
<u>439</u>	Autres emprunts	[P]	439	439
44	Dettes commerciales	[P]	44	44
<u>440</u>	Fournisseurs [18]	[P]	440/4	440/4
	* voir aussi le compte 403	[P]	si (-)	si (-)
<u>441</u>	Effets à payer	[P]	441	441
<u>443</u>	Clients créditeurs	[P]		
<u>444</u>	Factures à recevoir [19]	[P]		
Impôts				
45	Dettes fiscales, salariales et sociales	[P]	45	45
<u>450</u>	Dettes fiscales estimées	[P]		
<u>4500 à 4504</u>	Impôts belges sur le résultat			
<u>4505 à 4507</u>	Autres impôts et taxes belges			
<u>4508</u>	Impôts et taxes étrangers			
<u>451</u>	T.V.A. à payer	[P]		
<u>4510</u>	T.V.A. à payer (ce compte est en principe crédité pour les factures de vente, et débité pour les notes de crédit sur ventes.)			
<u>4511</u>	T.V.A. à payer: T.V.A. à payer sur opérations intracommunautaires			
<u>4512</u>	T.V.A. à payer: compte courant T.V.A.			
<u>4513</u>	T.V.A. à payer: T.V.A. à payer sur opérations cocontractant			
<u>4514</u>	T.V.A. à payer: régularisations opérées en faveur de l'Etat (grille 61 de la déclaration)			
<u>4515</u>	T.V.A. à payer: report de paiement sur importations			
<u>4516</u>	T.V.A. à payer sur opérations taxables dans un autre pays de l'Union européenne (à ventiler, le cas échéant, par pays)			
<u>4517</u>	T.V.A. à payer : compte spécial T.V.A. * A subdiviser adéquatement au cas où il existerait plus d'un compte spécial T.V.A.			
<u>452</u>	Impôts et taxes à payer	[P]		
<u>4520 à 4524</u>	Impôts belges sur le résultat			
<u>4525 à 4527</u>	Autres impôts et taxes belges			
<u>4528</u>	Impôts et taxes étrangers			
<u>453</u>	Précomptes retenus	[P]		

4530	Précompte retenu à verser			
4531	Précompte professionnel			
4532	Précompte mobilier			
4533	Précompte afférant au co-contractant			
4534	Autres précomptes			
45	Rémunérations et charges sociales	[P]	454/9	454/9
<u>454</u>	Office national de la sécurité sociale	[P]		
4540	O.N.S.S. relatif à l'entreprise			
4543	O.N.S.S. afférant au co-contractant			
<u>455</u>	Rémunérations	[P]		
4558	Prorata primes de fin d'année x			
<u>456</u>	Pécules de vacances	[P]		
4560	Pécule de vacances employés			
4561	Pécule de vacances ouvriers			
<u>459</u>	Autres dettes sociales	[P]		
46	Acomptes reçus sur commandes	[P]		
460	Acomptes à recevoir			
461	Acomptes reçus			
47	Dettes découlant de l'affectation du résultat	[P]		
<u>470</u>	Dividendes et tantièmes d'exercices antérieurs	[P]		
<u>471</u>	Dividendes de l'exercice	[P]		
<u>472</u>	Tantièmes de l'exercice	[P]		
<u>473</u>	Autres allocataires	[P]		
474	Actions à rembourser	[P]		
48	Dettes diverses	[P]		
<u>480</u>	Obligations et coupons échus	[P]		
481	Dettes envers les actionnaires ou associés par suite d'opérations sur le capital	[P]		
482	Avances en compte courant des dirigeants d'entreprises, actionnaires et associés	[P]		
<u>488</u>	Cautionnements reçus en numéraire	[P]		
<u>489</u>	Autres dettes diverses	[P]		
489x	Acomptes reçus sur le capital			
49	Comptes de régularisation et comptes d'attente	[A]	490/491	490/491
<u>490</u>	Charges à reporter	[A]		
<u>491</u>	Produits acquis	[A]		
496	Ecarts de conversion négatifs sur devises [31]	[A]		
49x	Investissement dans le tax shelter			

Comptes de régularisation	[P]	492/493	492/493
<u>492</u> Charges à imputer	[P]		
<u>493</u> Produits à reporter	[P]		
<u>497</u> Ecarts de conversion positifs sur devises [31]	[P]		
<u>498</u> Résultat sur options émises, en cours			
<u>499</u> Comptes d'attente	[P]		
Placements de trésorerie	[A]	50/53	50/53
<u>50</u> Actions propres	[A]		50
<u>51</u> Actions, parts et placements de trésorerie autres que placements à revenu fixe	[A]		51/53
<u>510</u> Valeur d'acquisition			
<u>5100</u> Actions et parts			
<u>5101</u> Placements de trésorerie autres que placements à revenu fixe			
<u>511</u> Montants non appelés (-)			
<u>5110</u> Actions et parts			
<u>519</u> Réductions de valeur actées (-)			
<u>5190</u> Actions et parts			
<u>5191</u> Placements de trésorerie autres que placements à revenu fixe			
<u>52</u> Titres à revenu fixe	[A]		
<u>520</u> Valeur d'acquisition			
<u>529</u> Réductions de valeur actées (-) (11)			
<u>53</u> Dépôts à terme	[A]		
<u>530</u> De plus d'un an			
<u>531</u> De plus d'un mois et à un an au plus			
<u>532</u> D'un mois au plus			
<u>539</u> Réductions de valeur actées (-) (11)			
Valeurs disponibles	[A]	54/58	54/58
<u>54</u> Valeurs échues à l'encaissement [20]	[A]		
<u>55</u> Etablissements de crédit [21]	[A]		
<u>550 à 559</u> Comptes ouverts auprès de divers établissements, à subdiviser en:			
<u>...0</u> Comptes courants			
<u>...1</u> Chèques émis (-) [22]			
<u>...9</u> Réductions de valeur actées (-) (11)			
<u>56</u> Office des chèques postaux	[A]		
<u>560</u> Compte courant			
<u>561</u> Chèques émis (-) [22]			
<u>57</u> Caisses	[A]		
<u>570 à 577</u> Caisses – espèces			

5771	Caisses – monnaies étrangères
<u>578</u>	Caisses – timbres
579	Caisses – titres-repas
58	Virements internes
580	Transferts

COMPTE DE RESULTATS

Coût des ventes et prestations	[R]		60/64
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	[R]	60/61	
60	Approvisionnements et marchandises [23]	[R]	60
<u>600</u>	Achats de matières premières	[R]	600/8
<u>601</u>	Achats de fournitures	[R]	
<u>602</u>	Achats de services, travaux et études	[R]	
<u>603</u>	Sous-traitances générales	[R]	
<u>604</u>	Achats de marchandises	[R]	
<u>605</u>	Achats d'immuebles destinés à la vente	[R]	
606	Frais accessoires sur achats		
6061	Transports		
6062	T.V.A. non déductible		
6063	Droits de douane		
6064	Assurances		
6065	Autres frais accessoires		
6066	Transferts aux comptes principaux (600 à 605)		
<u>608</u>	Remises, ristournes et rabais obtenus (-) [24]	[R]	
<u>609</u>	Variation des stocks	[R]	609
<u>6090</u>	de matières premières		
60900	Variation des stocks matières premières (stock initial)		
60901	Variation des stocks matières premières (stock fin)		
<u>6091</u>	de fournitures		
60910	Variation des stocks fournitures (stock initial)		
60911	Variation des stocks fournitures (stock fin)		
<u>6094</u>	de marchandises		
60940	Variation des stocks de marchandises (stock initial)		
60941	Variation des stocks de marchandises (stock fin)		
<u>6095</u>	d'immuebles achetés destinés à la vente		
61	Services et biens divers	[R]	61
	Cette rubrique doit être adaptée à la nature et aux besoins d'information de l'entreprise.		

Première possibilité: subdivision par nature de frais

- 610 Sous-traitants
- 611 Location, charges d'entretien et de réparations
- 6110 Charges locatives terrains
- 6111 Charges locatives constructions
- 6112 Charges locatives machines, matériel, outillage
- 6113 Charges locatives matériel roulant (voitures etc.)
* I. Soc. : pour les voitures et véhicules mixtes, ventiler ceux-ci en fonction du taux d'émission de CO₂
- 6114 Charges locatives matériel roulant (véhicules utilitaires)
- 6115 Entretien et réparations – terrains
- 6116 Entretien et réparations – constructions
- 6117 Entretien et réparations – machines, matériel, outillage
- 6118 Entretien et réparations – matériel roulant (voitures etc.)
* I. Soc. : pour les voitures et véhicules mixtes, ventiler ceux-ci en fonction du taux d'émission de CO₂
- 6119 Entretien et réparations – matériel roulant (véhicules utilitaires)
- 612 Fournitures diverses et énergie
- 6120 Fournitures de bureau et imprimés
- 6121 Livres, prospectus et documentation
- 6122 Petit matériel
- 6123 Produits d'entretien
- 6124 Produits de consommation non repris en compte 60
- 6125 Consommation eau
- 6126 Consommation gaz
- 6127 Consommation électricité
- 6128 Consommation mazout
- 613 Rétributions de tiers
- 6130 Commissions sur ventes
- 6131 Commissions sur achats
- 6132 Honoraires
- 61320 Honoraires comptables ou experts-comptables
- 61321 Honoraires architectes
- 61322 Honoraires médecins
- 61323 Honoraires vétérinaires
- 61324 Honoraires experts
- 61325 Honoraires avocats
- 61326 Honoraires notaires
- 61327 Honoraires huissiers
- 6133 Services extérieurs – Organismes prestataires
- 61330 Secrétariats sociaux
- 61331 Prestations informatiques
- 61332 Services factors
- 61333 Bureaux d'études

61334	Organismes financiers
61335	Contrôle technique (voitures etc.) * I. Soc. : pour les voitures et véhicules mixtes, ventiler ceux-ci en fonction du taux d'émission de CO ₂
61336	Contrôle technique (véhicules utilitaires)
61337	Redevances et royalties sur brevets
61338	Redevances et royalties sur licences
614	Assurances – autres que pour le personnel
6140	Assurance incendie
6141	Assurance vol
6142	Assurance revenu garanti
6143	Assurance tempête, grêle, intempéries
6144	Assurance matériel roulant (voitures etc.) * I. Soc. : pour les voitures et véhicules mixtes, ventiler ceux-ci en fonction du taux d'émission de CO ₂
6145	Assurance matériel roulant (véhicules utilitaires)
6146	Assurance responsabilité civile
6147	Assurance responsabilité risques professionnels
6148	Assurance transport de marchandises
6149	Assurance crédit
615	Transport et frais y afférents sur ventes
6150	Transport sur vente (opération générale)
6151	Transport maritime
6152	Transport par voie d'eau
6153	Transport ferroviaire
6154	Transport par route
6155	Transport par air
6156	Autres frais de transport
6157	Transport à l'intérieur de l'entreprise
6158	Prestation d'appareils de lavage
6159	Transport en dehors de l'entreprise sans rapport aux ventes
616	Poste – Communication – Notoriété
6160	Frais postaux
61601	Frais de port
6162	Téléphonie
61620	Téléphone, GSM
61621	Télex, fax, Internet
6165	Dépenses de notoriété
61650	Frais de déplacement (partie carburant et financement)
61651	Frais de déplacement (autres frais)
61652	Publicité, annonces
61653	Participation aux foires, expositions...
61654	Cadeaux professionnels
61655	Cotisations

- 61656 Dons, libéralités
- 61657 Frais de déplacement à l'étranger
- 61658 Frais de réception (déductibilité limitée)
- 61659 Frais de réception (déductibilité illimitée)
- 617 Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise
- 6170 Personnel intérimaire
- 6171 Personnes mises à disposition
- 618 Rémunérations, primes pour assurances extra-légales, pensions de retraite et de survie des administrateurs et gérants qui ne sont pas attribués en vertu d'un contrat de travail
- 6180 Rémunérations – émoluments – traitements
- 6181 Dépenses assimilées aux rémunérations
- 61810 Assurances sociales travailleur indépendant
- 61811 Avantages de toute nature
- 61812 Assurance-vie
- 61813 Prélèvements
- 61814 Autres
- 6184 Charges patronales pour assurances extra-légales
- 61840 Assurance accident
- 61841 Assurance dirigeants d'entreprises
- 61842 Engagement individuel de pension
- 6187 Pension de retraite et de survie
- 6188 Honoraires des dirigeants d'entreprises indépendants

Variante: Subdivision par destination

- 611 Frais de locaux
- 612 Frais du matériel
- 613 Frais de matériel roulant
- 614 Frais administratifs
- 615 Frais de distribution
- 616 Frais commerciaux
- 617 Personnel intérimaire
- 618 Rémunérations, primes pour assurances extra-légales, pensions de retraite et de survie des administrateurs et gérants qui ne sont pas attribués en vertu d'un contrat de travail

62 Rémunérations, charges sociales [R] 62 62 et pensions

Cette rubrique doit être adaptée à la nature et aux besoins d'information de l'entreprise.

- 620 Rémunérations et avantages sociaux directs
- 6200 Administrateurs ou gérants [25]

<u>6201</u>	Personnel de direction		
<u>6202</u>	Employés		
<u>6203</u>	Ouvriers		
<u>6204</u>	Autres membres du personnel		
<u>621</u>	Cotisations patronales d'assurances sociales		
6210	Cotisations ONSS		
6211	Fonds de fermeture d'entreprises		
6212	Cotisation Fonds HORECA		
6213	Cotisation CO ₂		
6214	Timbres intempéries, de fidélité		
<u>622</u>	Primes patronales pour assurances extra-légales		
6220	Assurance-groupe		
<u>623</u>	Autres frais du personnel		
6230	Assurance légale accidents du travail		
6231	Service médical		
6232	Assurance revenu garanti		
6233	Abonnements sociaux		
6234	Repas en mission		
6235	Vêtements de travail		
6236	Frais de formation		
6237	Titres-repas (quote-part patronale)		
6238	Fêtes patronales		
6239	Autres avantages sociaux		
62390	Eco-chèques		
62391	Chèques culture		
<u>624</u>	Pensions de retraite et de survie		
<u>6240</u>	Administrateurs ou gérants [25]		
<u>6241</u>	Personnel		
625	Dotations à payer pour pécules de vacances et primes		
6250	Dotation à la provision pour pécules de vacances		
6251	Reprise de la provision pour pécules de vacances (-)		
6252	Dotation à la provision pour prime de fin d'année		
6253	Reprise de la provision pour prime de fin d'année (-)		
63	Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges		
<u>630</u>	Dotations aux amortissements et aux réductions de valeur sur immobilisations	[R]	630 630
<u>6300</u>	Dotations aux amortissements sur frais d'établissement		
<u>6301</u>	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles		
<u>6302</u>	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles		
<u>6308</u>	Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations incorporelles		

<u>6309</u>	Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations corporelles			
	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	[R]	631/4	631/4
<u>631</u>	Réductions de valeur sur stocks	[R]		
<u>6310</u>	Dotations			
<u>6311</u>	Reprises (-)			
<u>632</u>	Réductions de valeur sur commandes en cours d'exécution	[R]		
<u>6320</u>	Dotations			
<u>6321</u>	Reprises (-)			
<u>633</u>	Réductions de valeur sur créances commerciales à plus d'un an	[R]		
<u>6330</u>	Dotations			
<u>6331</u>	Reprises (-)			
<u>634</u>	Réductions de valeur sur créances commerciales à un an au plus	[R]		
<u>6340</u>	Dotations			
<u>6341</u>	Reprises (-)			
	Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	[R]		
<u>635</u>	Provisions pour pensions et obligations similaires	[R]	635/8	635/8
<u>6350</u>	Dotations			
<u>6351</u>	Utilisations et reprises (-)			
<u>636</u>	Provisions pour grosses réparations et gros entretien	[R]		
<u>6360</u>	Dotations			
<u>6361</u>	Utilisations et reprises (-)			
<u>637</u>	Provisions pour obligations environnementales	[R]		
<u>6370</u>	Dotations			
<u>6371</u>	Utilisations et reprises (-)			
<u>638</u>	Provisions pour autres risques et charges			
<u>6380</u>	Dotations			
<u>6381</u>	Utilisations et reprises (-)			
64	Autres charges d'exploitation	[R]	640/8	640/8
<u>640</u>	Charges fiscales d'exploitation			
6400	Précompte immobilier			
6401	Ecotaxes			
6402	Taxe de circulation – matériel roulant (voitures)			
	* I. Soc. : pour les voitures et véhicules mixtes, ventiler ceux-ci en fonction du taux d'émission de CO ₂			

6403	Taxe de circulation – matériel roulant (véhicules utilitaires)			
6404	Taxes régionales			
64041	Taxes environnementales			
6405	Droits d'enregistrement et publication légale			
6406	Taxes provinciales et communales			
6407	T.V.A. non déductible			
	* Sauf exception (p.ex. location-financement) la T.V.A non déductible constitue des «frais accessoires» à intégrer dans la valeur d'acquisition			
6408	Droits de douane et accises			
<u>641</u>	Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles			
<u>642</u>	Moins-values sur réalisation de créances commerciales			
<u>643 à 648</u>	Charges d'exploitation diverses			
6440	Pénalités et amendes déductibles			
6450	Pénalités et amendes non déductibles			
6460	Pertes sur emballages			
6470	Pertes sur créances			
6471	Pertes sur stocks produits périmés			
<u>649</u>	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	[R]	649	649
<u>65</u>	Charges financières	[R]	65	65
<u>650</u>	Charges des dettes	[R]		650
<u>6500</u>	Intérêts, commissions et frais afférents aux dettes			
<u>6501</u>	Amortissements des frais d'émission d'emprunts			
<u>6502</u>	Autres charges des dettes			
<u>6503</u>	Intérêts intercalaires portés à l'actif (-)			
<u>651</u>	Réductions de valeur sur actifs circulants [26]	[R]		651
<u>6510</u>	Dotations			
<u>6511</u>	Reprises (-)			
	Autres charges financières	[R]		652/9
<u>652</u>	Moins-values sur réalisation d'actifs circulants [26]	[R]		
<u>653</u>	Charges d'escompte de créances	[R]		
<u>654</u>	Différences de change [27]	[R]		
<u>655</u>	Ecarts de conversion des devises [27]	[R]		
<u>656</u>	Provisions à caractère financier	[R]		
<u>6560</u>	Dotations			
<u>6561</u>	Utilisations et reprises (-)			
<u>657 à 658</u>	Charges financières diverses	[R]		
<u>659</u>	Charges financières portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)			

66	Charges non récurrentes	[R]	66A/66B	66A/66B
<u>660</u>	Amortissements et réductions de valeur non récurrents (dotations) sur frais d'établissement			
<u>6600</u>	sur immobilisations incorporelles			
<u>6601</u>	sur immobilisations corporelles			
<u>661</u>	Réductions de valeur sur immobilisations financières (dotations)			
<u>662</u>	Provisions pour risques et charges non récurrents			
<u>6620</u>	Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents			
<u>66200</u>	Dotations			
<u>66201</u>	Utilisations (-)			
<u>6621</u>	Provisions pour risques et charges financiers non récurrents			
<u>66210</u>	Dotations			
<u>66211</u>	Utilisations (-)			
<u>663</u>	Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés			
<u>6630</u>	Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles			
<u>6631</u>	Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières			
<u>664 à 667</u>	Autres charges d'exploitation non récurrentes			
<u>667</u>	Mali de liquidation			
<u>668</u>	Autres charges financières non récurrentes			
<u>669</u>	Charges portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)			
<u>6690</u>	Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)			
<u>6691</u>	Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)			
67	Impôts sur le résultat	[R]	67/77	67/77
<u>670</u>	Impôts belges sur le résultat de l'exercice	[R]		670/3
<u>6700</u>	Impôts ou précomptes dus ou versés			
<u>6701</u>	Excédent de versements d'impôts et de précomptes portés à l'actif (-)			
<u>6702</u>	Charges fiscales estimées			
<u>671</u>	Impôts belges sur le résultat d'exercices antérieurs			
<u>6710</u>	Suppléments d'impôts dus ou versés			
<u>6711</u>	Suppléments d'impôts estimés			
<u>6712</u>	Provisions fiscales constituées			
<u>672</u>	Impôts étrangers sur le résultat de l'exercice			
<u>673</u>	Impôts étrangers sur le résultat d'exercices antérieurs			
68	Transferts aux impôts différés et aux réserves immunisées			
<u>680</u>	Transferts aux impôts différés	[R]	680	680
<u>689</u>	Transferts aux réserves immunisées	[R]	689	689

69	Affectations et prélèvements			
690	Perte reportée de l'exercice précédent	[R]	14P	14P
<u>691</u>	au capital et à la prime d'émission	[R]	691/2	691/2
<u>692</u>	aux réserves	[R]	692	692
<u>6920</u>	à la réserve légale	[R]	6920	6920
<u>6921</u>	aux autres réserves	[R]	6921	6921
693	Bénéfice à reporter	[R]	(14)	(14)
694	Rémunération du capital	[R]	694	694
<u>695</u>	Administrateurs ou gérants	[R]	695	695
<u>696</u>	Employés	[R]	696	696
<u>697</u>	Autres allocataires	[R]	697	697
Produits				
Produits d'exploitation		[R]	70/74	70/74
70	Chiffres d'affaires	[R]	70	70
<u>700 à 707</u>	Ventes et prestations de services			
7000	Ventes T.V.A. 0 %			
7001	Ventes T.V.A. 6 %			
7002	Ventes T.V.A. 12 %			
7003	Ventes T.V.A. 21 %			
7005	Ventes co-contractant			
70060	Ventes intracommunautaires			
70061	Services intracommunautaires			
7007	Ventes hors Union Européenne			
70080	Ventes intracommunautaires: notes de crédit			
70081	Services intracommunautaires: notes de crédit			
7009	Ventes hors UE: notes de crédit			
<u>708</u>	Remises, ristournes et rabais accordés (-) [28]			
71	Variation des stocks et des commandes en cours d'exécution	[R]		71
<u>712</u>	Des en-cours de fabrication			
<u>713</u>	Des produits finis			
<u>715</u>	Des immeubles construits destinés à la vente			
<u>717</u>	Des commandes en cours d'exécution			
<u>7170</u>	Valeur d'acquisition			
<u>7171</u>	Bénéfice pris en compte			
72	Production immobilisée	[R]		72
74	Autres produits d'exploitations	[R]		74
<u>740</u>	Subsides d'exploitation et montants compensatoires			
<u>741</u>	Plus-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles			
<u>742</u>	Plus-values sur réalisation de créances commerciales			
<u>743 à 749</u>	Produits d'exploitation divers			
743	Récupération des frais de personnel			

7431	Accidents – Sinistres			
7432	Salaires garantis			
7433	Crédits d’heures – Crédits formations			
7434	Plan d’entreprise – Plan d’embauche			
7435	Emploi de réinsertion			
7436	Bas salaires			
7438	Interruption de carrière			
744	Redevances et royalties			
7441	reçues de sociétés liées			
7442	sur concession de droit d’exploiter			
745	Produits de location non professionnels			
7451	Location d’immeubles, terrains			
7452	Location installations et machines			
7453	Indemnités pour rupture de bail			
7454	Boni sur reprise d’emballages consignés			
7455	Location de droits d’exploiter			
746	Récupération de frais auprès de tiers			
7461	À charge de compagnies d’assurance			
7462	Utilisation de garanties retenues			
7463	Autres			
7464	Avantages de toute nature			
7465	Récupération de créances dépréciées			
747	Remises et ristournes obtenues des fournisseurs			
7471	Remises et ristournes obtenues			
7472	Commissions, courtages			
748	Ventes de produits ne relevant pas de l’activité habituelle			
7480	Ventes de déchets, rebus, mitrilles			
7481	Ventes d’emballages			
7484	Ventes d’immobilisés (facturation)			
7489	Transfert aux résultats			
75	Produits financiers	[R]	75	75
<u>750</u>	Produits des immobilisations financières	[R]		750
<u>751</u>	Produits des actifs circulants [26]	[R]		751
<u>752</u>	Plus-values sur réalisation d’actifs circulants	[R]		
<u>753</u>	Subsides en capital et en intérêts	[R]	753	
<u>754</u>	Différences de change [27]	[R]		
<u>755</u>	Ecarts de conversion des devises [27]	[R]		
<u>756 à 759</u>	Produits financiers divers	[R]		
76	Charges d’exploitation ou financières non récurrentes	[R]	76A/76B	76A/76B
<u>760</u>	Reprises d’amortissements et de réductions de valeur			
<u>7600</u>	Sur immobilisations incorporelles			
<u>7601</u>	Sur immobilisations corporelles			

<u>761</u>	Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières			
<u>762</u>	Reprises de provisions pour risques et charges non récurrents			
<u>7620</u>	Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents			
<u>7621</u>	Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents			
<u>763</u>	Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés			
<u>7630</u>	Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles			
<u>7631</u>	Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières			
<u>764 à 768</u>	Autres produits d'exploitation non récurrents			
7641	Dons reçus			
7642	Indemnités sur sinistres			
7670	Boni sur liquidation			
76801	Produits sur remises de créances suite à une réorganisation judiciaire			
<u>769</u>	Autres produits financiers non récurrents			
Impôts sur le résultat		[R]	67/77	67/77
<u>77</u>	Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	[R]	77	77
<u>771</u>	Impôts belges sur le résultat			
<u>7710</u>	Régularisation d'impôts dus ou versés			
<u>7711</u>	Régularisation d'impôts estimés			
<u>7712</u>	Reprises de provisions fiscales			
<u>773</u>	Impôts étrangers sur le résultat			
<u>78</u>	Prélèvements sur réserves immunisées et impôts différés			
<u>780</u>	Prélèvements sur les impôts différés	[R]	780	780
<u>789</u>	Prélèvements sur les réserves immunisées	[R]	789	789
79	AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS			
Bénéfice (Perte) à affecter		[R]	9906	9906
	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	[R]	(9905)	(9905)
	Bénéfice reporté de l'exercice précédent	[R]	14P	14P
Prélèvements sur les capitaux propres		[R]	791/792	791/792
<u>790</u>	Bénéfice reporté de l'exercice précédent			
<u>791</u>	Prélèvements sur le capital et les primes d'émission			
<u>792</u>	Prélèvements sur les réserves			
Perte à reporter		[R]	(14)	(14)
<u>793</u>	Perte à reporter			
Intervention d'associés dans la perte		[R]	794	794
<u>794</u>	Intervention d'associés (du propriétaire) dans la perte			

- 0. Droits et engagements hors bilan [29] [30]**
- 00. Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise**
000 Créanciers de l'entreprise, bénéficiaires de garanties de tiers
001 Tiers constituants de garanties pour compte de l'entreprise
- 01. Garanties personnelles constituées pour compte de tiers**
010 Débiteurs pour engagements sur effets en circulation
011 Créanciers d'engagements sur effets en circulation
0110 Effets cédés par l'entreprise sous son endos
0111 Autres engagements sur effets en circulation
012 Débiteurs pour autres garanties personnelles
013 Créanciers d'autres garanties personnelles
- 02. Garanties réelles constituées sur avoirs propres**
020 Créanciers de l'entreprise, bénéficiaires de garanties réelles
021 Garanties réelles constituées pour compte propre
022 Créanciers de tiers, bénéficiaires de garanties réelles
023 Garanties réelles constituées pour compte de tiers
- 03. Garanties reçues**
030 Dépôts statutaires
031 Déposants statutaires
032 Garanties reçues
033 Constituants de garanties
- 04. Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise**
040 Tiers, détenteurs en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise de biens et de valeurs
041 Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise
- 05. Engagements d'acquisition et de cession d'immobilisations**
050 Engagements d'acquisition
051 Créanciers d'engagements d'acquisition
052 Débiteurs pour engagements de cession
053 Engagements de cession
- 06. Marchés à terme**
060 Marchandises achetées à terme – à recevoir
061 Créanciers pour marchandises achetées à terme
062 Débiteurs pour marchandises vendues à terme
063 Marchandises vendues à terme – à livrer
064 Devises achetées à terme – à recevoir

<u>065</u>	Créanciers pour devises achetées à terme
<u>066</u>	Débiteurs pour devises vendues à terme
<u>067</u>	Devises vendues à terme – à livrer
<u>07.</u>	Biens et valeurs de tiers détenus par l'entreprise
<u>070</u>	Droits d'usage à long terme
<u>0700</u>	Sur terrains et constructions
<u>0701</u>	Sur installations, machines et outillage
<u>0702</u>	Sur mobilier et matériel roulant
<u>071</u>	Créanciers de loyers et redevances
<u>072</u>	Biens et valeurs de tiers reçus en dépôt, en consignation ou à façon
<u>073</u>	Commettants et déposants de biens et de valeurs
<u>074</u>	Biens et valeurs détenus pour comptes ou aux risques et profits de tiers
<u>075</u>	Créanciers de biens et de valeurs détenus pour compte de tiers ou à leurs risques et profits
<u>09.</u>	Droits et engagements divers
090	Engagements de résolution de concordat
091	Créances de résolution de concordat
092	Créanciers sous conditions concordataires
093	Droits sur conditions concordataires
094	Litiges en cours
095	Créanciers de litiges en cours
096	Débiteurs sur garanties techniques
097	Droits sur garanties techniques
098	Titulaires d'options (d'achat ou de vente sur titres)
099	Options (d'achat ou de vente) sur titres émis.

Notes relatives au P.C.M.N.

- [1] Uniquement les plus-values actées antérieurement au début de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983.
- [2] Y compris les reprises de réductions de valeur visées à l'article 100 de l'arrêté royal du 31 janvier 2001.
- [3] Uniquement les reprises de réductions de valeur visées à l'article 100 de l'arrêté royal du 31 janvier 2001.
- [4] A ventiler par catégories de risques et charges énumérées à l'article 54, c) de l'arrêté royal du 31 janvier 2001.
- [5] Les amortissements sur frais d'établissement sont portés directement au crédit des comptes concernés, ou font l'objet de sous-comptes relatifs à ceux-ci.
- [6] Ce compte ou ses subdivisions prévues au plan comptable de l'entreprise font l'objet de sous-comptes relatifs:
 - 1° à la valeur d'acquisition;
 - 2° aux plus-values actées;
 - 3° aux amortissements ou réductions de valeur actés portant respectivement les chiffres 0, 8 et 9 comme dernier chiffre de l'indice du sous-compte.

Les entreprises ont toutefois la faculté de regrouper les plus-values ainsi que les amortissements et réductions de valeur actés dans des comptes portant respectivement les indices 218 et 219, 228 et 229, 238 et 239, 248 et 249, 258 et 259, 268 et 269, 278 et 279.

En ce cas, ces comptes doivent mentionner, de manière distincte, et selon les distinctions prévues au plan comptable de l'entreprise, les diverses catégories d'actifs auxquelles ces plus-values, amortissements et réductions de valeur se rapportent.

Le 2° ci-dessus ne s'applique en ce qui concerne les immobilisations incorporelles que pour les plus-values actées avant le début de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983.

- [7] Ce compte n'est utilisé que lorsqu'une distinction n'est pas susceptible d'être opérée entre terrains et constructions, ou lorsqu'une telle distinction n'est pas opérée sous l'angle notamment des amortissements.

- [8] Autres que ceux imputables aux comptes 213, 27 et 360.
- [9] La subdivision de ce compte en fonction de la valeur d'acquisition et des réductions de valeur actées peut être remplacée par une subdivision selon d'autres critères (catégories de matières premières, de fournitures, de produits finis, de marchandises ou de biens, localisation ou destination de ceux-ci, etc.). Dans ce cas pour chacune de ces subdivisions, les sous-comptes ci-après doivent être ouverts:
- 1° valeur d'acquisition;
 - 2° réductions de valeur actées,
- portant respectivement les chiffres 0 et 9 comme dernier chiffre de l'indice du sous-compte.
- [10] Ou prix du marché lorsque ce dernier prix lui est inférieur. Si, antérieurement au début de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983, les stocks ont été réévalués à leur valeur de remplacement, cette réévaluation, si celle-ci subsiste, est soit comprise dans la valeur d'acquisition, soit mentionnée dans un sous compte distinct.
- [11] Article 70, 72 et 75 de l'arrêté royal du 31 janvier 2001.
- [12] La subdivision du compte 37 en sous-compte 370, 371 et 379 peut être remplacée par une subdivision par commande comportant pour chacune d'elles la valeur d'acquisition, le bénéfice pris en compte et les réductions de valeur actées.
- [13] Le transfert à ces comptes des créances à plus d'un an ou de la partie des créances échéant dans l'année ne doit être opéré qu'en fin d'exercice.
- [14] Clients dont le compte présente un solde créditeur.
- [15] Les produits à recevoir peuvent également faire l'objet d'une subdivision du compte « 400 clients » ou être rattachés aux comptes des clients.
- [16] Le transfert à ces comptes des dettes à plus d'un an ou de la partie des dettes échéant dans l'année ne doit être opéré qu'en fin d'exercice.
- [17] Ce compte n'est normalement alimenté qu'en fin d'exercice. L'écriture inverse est passée au début de la période suivante.
- [18] Fournisseurs dont le compte présente un solde débiteur.

- [19] Les factures à recevoir peuvent également faire l'objet d'une subdivision du compte « 440 fournisseurs » ou être rattachées aux comptes des fournisseurs.
- [20] Les valeurs échues transmises à un établissement de crédit pour encaissement peuvent également être imputées au compte « 55 Etablissements de crédit ».
- [21] Si un compte courant présente en fin d'exercice un solde en faveur de l'établissement de crédit, ce solde est normalement transféré à cette date au compte « 433 Etablissement de crédit-dettes en compte courant ». L'écriture inverse est passée au début de la période suivante.
- [22] Les ordres de virement émis peuvent également être imputés à ce compte.
- [23] La subdivision de ce compte en achats, d'une part, en variation de stocks, d'autre part, peut être remplacée par une subdivision selon d'autres critères (catégories de matières premières, de fournitures, de marchandises ou de biens, etc.). Dans ce cas, pour chacune de ces subdivisions, des sous-comptes doivent être ouverts, pour les achats, d'une part, pour les variations de stocks, d'autre part, portant respectivement les chiffres 0 et 9 comme dernier chiffre de numéro du sous-compte. Cette subdivision doit correspondre à celle adoptée à la classe 3.
- [24] Les remises, ristournes et rabais sur achats peuvent également faire l'objet de sous-comptes relatifs aux achats; les remises, ristournes et rabais sur des achats déterminés peuvent toutefois être portés directement aux comptes d'achats concernés.
- [25] Ainsi que les commissaires non-reviseurs d'entreprise.
- [26] Autres que stocks, commandes en cours d'exécution et créances commerciales.
- [27] Sauf dans la mesure où ces différences de change ou ces écarts de conversion des devises se rapportent de manière spécifique à d'autres postes du compte de résultats, et y sont imputés à ce titre.
- [28] Les remises, ristournes et rabais sur ventes peuvent également faire l'objet de sous-comptes des comptes relatifs aux ventes; les remises, ristournes et rabais accordés sur des ventes déterminées peuvent toutefois être portés directement aux comptes de ventes concernés.

- [29] Les entreprises ont la faculté d'utiliser aussi pour le codage de ces comptes, à condition d'en respecter l'ordre et les subdivisions, les classes 8 et 9 ou certains comptes de ces classes.
- [30] Sont portés dans les comptes de la classe 0 les droits et engagements autres que ceux qui doivent être portés dans les comptes des classes 1 à 5.
- [31] Ces comptes ne figurent pas dans l'A.R. relatif au plan comptable minimum normalisé mais leur usage est préconisé par la C.N.C. [Bull. C.N.C., n° 20, Décembre 1997]

